

vince dominicaine des Philippines, il faisait l'oraison mentale. S'étant aperçu ensuite que ses compagnons de prison se plaignaient du dérangement qu'il leur causait en interrompant leur sommeil, il prit le parti de dormir la nuit et de vaquer de bon matin à ses exercices. Voici ce que le Bienheureux écrivait à ce propos au vénérable Père Jean Garcia :

“ Ils ne me laissent pas lever la nuit pour prier, parcequ'ils disent que je les dérange, de sorte que je dors quelquefois jusqu'à l'aube. Alors, je m'assieds sur ma paille et je prie. Cela n'est pas dur pour la bête (le corps) qui est contente, au contraire, de recevoir sa ration. Jusqu'à présent, comme elle est blessée, je la laisse faire ; mais quand elle sera guérie, je la chargerai de façon à ce qu'elle ne devienne pas paresseuse ni rétive quand il s'agira de la bâtonner de nouveau.”

Dans d'autres lettres nous retrouvons encore mieux son esprit joyeux et plaisant. “ Je suis ici avec autant de plaisir que j'en aurais à me trouver à Ting-ten, parce que j'y suis par la volonté de Dieu. Oh ! et quand as-tu jamais rêvé, Capillas, de posséder ce que tant de saints ont désiré ? Eh ! vous êtes jaloux, vieux (1). Vous aurez, vous aussi, votre Saint-Martin, comme je l'ai eu cette année pendant son octave.”

Dans une autre lettre il s'exprime ainsi : “ Si le Bon Dieu voulait me tenir ici pour toute la vie, j'en serais très-content ; mais s'il voulait me prendre avec lui, j'en serais encore plus content.”

Mais il y avait des âmes généreuses et pieuses qui souffraient et s'attristaient pour lui ; il y avait des fils et des filles qui priaient et pleuraient pour le Père qui les avait engendrées à Jésus-Christ ; il y en avait qui bien volontiers auraient donné leur vie pour lui. Ils résolurent donc d'intéresser les nobles lettrés chrétiens au sort du prisonnier et d'obtenir du Gouverneur, par leur intermédiaire, sa mise en liberté. Ceux-ci, de fait, se présentèrent au tyran, lui demandant de ne pas traiter avec trop de rigueur le maître de la loi de Dieu, et d'avoir égard aux rudes châtimens qu'il avait endurés sans qu'il fût coupable, vu que cette loi était autorisée dans toute la Chine.

*(La fin au prochain numéro.)*

(1) Plaisanterie au P. Garcia.